

Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat	Fiche n° I-1.01
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

REFLEXION PROSPECTIVE SUR DES LES NOUVELLES FORMES D'HABITAT

1. Description du projet

Le projet consiste à identifier les besoins de la population en logements et d'identifier des solutions de logements qui répondent à ces besoins.

La CLDR propose de réfléchir, entre autres, à la mise à disposition d'un terrain pour de l'habitat léger ou une forme d'habitat groupé.

Le but de ce projet est de proposer de nouvelles formes de logements accessibles à des publics identifiés afin de renforcer l'attractivité du territoire et sa capacité d'accueil. Le respect de l'environnement fera également partie des réflexions, pour que les logements créés correspondent au maximum aux enjeux énergétiques, environnementaux et de non-urbanisation actuels.

2. Justification du projet

Depuis les années 1990, la commune de Bièvre voit sa population augmenter. Cette croissance démographique est soutenue par des soldes naturel et migratoire positifs, avec chaque année, l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

Selon des projections démographiques statistiques, la commune de Bièvre devra prendre en compte des évolutions socio-économiques d'ici une quinzaine d'années, à savoir une augmentation et un vieillissement de la population d'ici 2034. Ces évolutions vont entraîner des répercussions sur les besoins des habitants, actuels et futurs, notamment sur l'offre en logements et les services.

Néanmoins, la commune fait face au départ des habitants d'une vingtaine d'années, traduisant un départ des jeunes adultes au moment de leur entrée dans la vie active. Les habitants ont remarqué leur tendance à quitter les villages et se questionnent sur la façon de les attirer, afin qu'ils restent et s'installent sur le territoire biévrais. De plus, on constate la création de plus en plus d'appartements dans Bièvre, une augmentation de seconds résidents et une arrivée sur la commune de publics plus défavorisés. Il y a donc une évolution de la population et une diversification des profils de citoyens qui justifie le fait de chercher à identifier les nouveaux besoins et d'y répondre.

Les membres de la CLDR ont donc insisté sur le fait qu'il faut développer des projets qui répondent aux besoins en termes de logements. De son côté, la commune possède deux bâtiments qu'elle aimerait pouvoir rénover pour y mettre du logement. Le Collège avait pensé aux logements tremplins vu le constat que les jeunes ont tendance à quitter la commune quand ils entrent dans la vie active. Cependant, le principe du logement tremplin est remis en question par la CLDR qui y voit deux inconvénients : le fait que cela profite à peu de ménages et le fait de devoir potentiellement refuser des candidatures pour des gens ayant un besoin tout à fait légitime.

Après discussion, il a finalement été décidé de maintenir les projets matériels « M-1.04 : Création de logements tremplins à Oizy » et « M-1.05 : Création de logements tremplins à Naomé » pour satisfaire les profils de personnes correspondant à cette solution, mais une action supplémentaire a été souhaitée. Cette action consiste en l'analyse des besoins pour proposer éventuellement un terrain pour permettre de l'habitat léger – à la manière de ce qui se fait à Tintigny ou une forme d'habitat groupé ou de développer des concepts comme des logements kangourous etc.

Le but de ce projet est donc de trouver des solutions alternatives de logements afin de diversifier l'offre et de répondre aux besoins des citoyens.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif suivant :

Objectif stratégique 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants
Objectif opérationnel 1.2	En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés
Objectif stratégique 4	Renforcer l'attractivité du territoire communal
Objectif opérationnel 4.2	En favorisant l'accès au logement pour tous via de nouvelles formes d'habitat

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan de cohésion sociale :** le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	La création de nouvelles formes d'habitat permettra aux citoyens d'avoir une vraie place dans la société
ENVIRONNEMENT	L'environnement sera intégré aux solutions choisies.
ÉCONOMIE	Le projet renforcera l'attractivité du territoire communal

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des</p>

	écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.
--	--

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : CLDR, Commune
- **Partenaires** : CPAS, Associations actives sur les questions de logement

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été désigné comme prioritaire par les membres de la CLDR suite aux besoins énoncés de recourir à de nouvelles formes d'habitat sur la commune.

État du dossier

Visite du projet d'habitat léger à Han (Tintigny)

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Déterminer les besoins en logements

Déterminer l'emplacement et envisager, selon l'option choisie, les arrivées d'eau, d'électricité et la gestion des eaux usées.

Démarches administratives à réaliser

Mise en place du groupe de travail.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite des moyens humains afin de mettre en place des visites, trouver des conférenciers, etc., et ensuite assurer le suivi de la démarche, ainsi que la mise en œuvre des projets envisagés. Ceux-ci peuvent être estimés à 0,25 ETP.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un groupe de réflexion	1	CLDR

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Concrétisation de nouvelles formes d'habitat	2 en 10 ans	Commune de Bièvre

10. Annexes

Sans objet.